

Règlement du concours photo

L'association d'Artagnan de Sainte Croix En Bresse organise un concours de photographie visant à valoriser l'environnement et le patrimoine culturel de la commune et de ses environs.

- 1 _ Le concours s'adresse à tous les amateurs de photographie.
- 2 _ Les photographies devront mettre en valeur l'environnement ou le patrimoine culturel (paysages, chemins, cours d'eau, faune, flore ou bâtiments, vie de la commune, manifestations).
- 3 _ Le concours est ouvert à tous, habitants ou non de Ste Croix en Bresse, la participation est gratuite et chaque participant devra présenter deux photographies, dont une en noir et blanc, originales et réalisées par lui-même, sous forme de tirage sur papier photo brillant ou mat au format 20x30 (ou A4).
- 4 _ Au verso de chaque tirage devront figurer les : nom, prénom et coordonnées du photographe participant, le titre et le lieu de la prise de vue.
- 5 _ Le recours à l'intelligence artificielle est interdit, seuls sont autorisés les ajustements classiques (luminosité, recadrage, contraste).
- 6 _ Afin de garantir le droit à l'image, les participants garantissent avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiables sur leurs photos. L'association décline toute responsabilité en cas de litige.
- 7 _ Les photographies d'animaux domestiques ou sauvages doivent être prises dans le respect de l'animal.
- 8 _ Les tirages papiers devront être déposés dans une enveloppe au nom de l'association d'Artagnan dans la boîte aux lettres de la mairie de Ste Croix en Bresse, la date limite de dépôt est fixée au 31 juillet 2026.
- 9 _ Les participants cèdent à l'association le droit d'exposer les œuvres et de les publier pour la promotion du concours, tout en restant propriétaires de leurs droits d'auteur. Les tirages pourront être récupérés par les auteurs à l'issue de l'exposition. Les photographies non réclamées après le 31 août 2026 resteront propriété de l'association.
- 7 _ Les photographies seront exposées publiquement le 15 août 2026 à l'espace Croq'Nature de Ste Croix-en-bresse lors de la manifestation :

15^{ème} « Salon, Salon d'Art, Salon d'Artagnan »

8_ Un jury sera composé de 3 personnes :

- 2 membres de l'association d'Artagnan dont un photographe amateur expérimenté.
- Un photographe confirmé non-membre de l'association.

9_ Le jury déterminera trois photographies gagnantes, la remise des prix aura lieu lors de cette manifestation, les décisions du jury seront souveraines et sans appel.

1^{er} prix : Un album photos de grande qualité.

2^{ème} prix : Un Bon cadeau d'une valeur de 40€ à l'auberge des mousquetaires de Sainte Croix.

3^{ème} prix : Le livre : « Les Bressans d'aujourd'hui racontent » publié par BRIXIA.

10_ Informations et contacts :

Patrick Chaudat : 06.89.98.18.43

ou

Emy Charbuillet : 06.64.41.79.48

